



# Féminisme, antisexisme et questions de genre

n°6

## Edito

Après avoir rassemblé plus de 150 personnes lors du stage de février sur les questions féministes (actes du stage bientôt disponible sur le site fédéral), Sud Education a poursuivi tout au long du printemps ce travail de sensibilisation auprès des collègues. D'abord en s'associant au Centre Hubertine Auclert et aux autres syndicats de son C.A. pour organiser un stage intersyndical autour des enjeux liés à l'égalité femmes-hommes dans le champ de l'éducation, tant du point de vue des personnels que des élèves. Ensuite en participant à l'élaboration d'un colloque contre les LGBTphobies à l'école, et en prenant une part active au rassemblement organisé le jour même.

Cet engagement antisexiste, pour faire avancer les droits des femmes et des LGBTQI (Lesbiennes, Gays, Bi-es, Trans, Queer et Intersexes) passe aussi par la diffusion d'outils pratiques (fiches juridiques, pistes pédagogiques), et également par une pression sur l'institution pour qu'elle respecte les impératifs d'égalité femmes-hommes. Les avancées vers plus d'égalité dans la progression de carrière dans l'académie de Créteil montrent que l'action et la détermination peuvent payer.

Ce 6ème numéro du journal Féminisme, antisexisme et questions de genre revient sur tous ces aspects. Bonne lecture et bel été. Rdv en septembre pour poursuivre réflexion et actions en faveur des droits des femmes et des LGBTQI.

## Sommaire

### Actu

- Stage L'égalité femmes-hommes, un enjeu pour les syndicats de l'éducation p.2
- Stage Lutter contre les LGBTphobies à l'école p.4

### Analyse

Egalité homme-femmes au passage d'échelon, une victoire syndicale !  
p.5

### Outil

Lutter contre le harcèlement moral/sexuel  
p.6

### Pédago

Un projet antisexiste interdisciplinaire  
p.8



# L'égalité Femmes-Hommes :

## un enjeu pour les syndicats de l'éducation

Le Centre Hubertine Auclert et les membres de son collège syndical appartenant au champ de l'éducation (FSU Ile de France, SGEN-CFDT, Sud Education, UNSA Education) ont organisé, le mardi 5 mai, une journée de formation autour du thème de l'égalité femmes-hommes, et plus particulièrement dans le champ éducatif. Elle a rassemblé une centaine de participant-es.

La journée a été rythmée par de riches interventions, suivies d'échanges entre les participant-es et les intervenantes.

9h30-11h15

### Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes sont toujours d'actualité : qu'en est-il dans l'éducation ?

Une première intervention de **Françoise Milewski, économiste, membre de l'OFCE** (Observatoire Français des Conjonctures Economiques) a d'abord dressé un **tableau des inégalités professionnelles** encore actuelles. En effet, plus de 80% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes (la recrudescence du recours au temps partiel sur le marché du travail remonte aux années 90 : dans un contexte de crise, les pouvoirs publics ont encouragé les temps partiel pour faire baisser les chiffres du chômage, accentuant par là une précarité structurelle dans le monde du travail). Les écarts de salaires restent toujours de 25% entre hommes et femmes. La ségrégation verticale et le « plafond de verre » qui bloque l'accès à certaines fonctions pour les femmes restent également une réalité forte pour les salariées.

Dans un second temps, **Mariane Cacouault-Bitaud (sociologue, professeure émérite de l'université de Poitiers), Céline Delcroix (PE, docteur en sciences de l'éducation) et Sophie Devineau (maîtresse de conférence de sociologie à l'université de Rouen) ont abordé plus spécifiquement comment les inégalités professionnelles se retrouvent également au sein de l'Education Nationale.** D'abord par une progression inégalitaire dans la notation et le passage d'échelon : les hommes sont mieux notés en fin de carrière et sont privilégiés dans le passage à la hors classe notamment. Ensuite par la division sexuée du travail, selon les disciplines, et selon les fonctions (ainsi les directions ne sont féminisées qu'à 30%...moins que dans les années 50, la fin de la non-mixité des établissements ayant entraîné une baisse de la féminisation des postes de direction). Les enseignantes sont également celles qui prennent plus de temps partiel, notamment pour obligations familiales.

11h30-12h30

### Stéréotypes de sexe : quels impacts sur l'éducation ?

**Brigitte Gresy, secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle**, est d'abord revenu sur la **notion de stéréotype**, la distinguant de celle de catégorisation. La catégorisation du réel (« classer » les objets) permet de l'appréhender de façon ordonnée et rationnelle, les stéréotypes posent une vision figée, naturalisante, et qui induit une hiérarchisation. En matière d'inégalités femmes-hommes, le concept de genre a montré comment les identités féminines et masculines peuvent être figées dans une perspective binaire et hiérarchisée : actif/passif, intuitif/rationnel, etc... Quelques exemples de publicités ont appuyé la démonstration.

**Françoise Vouillot, docteur en psychologie et enseignante à l'Institut National d'Etude du Travail et d'orientation professionnelle**, a ensuite présenté les différences d'orientation entre filles et garçons. Surreprésentation des filles dans les filières littéraires, médico-sociales... Surreprésentation des garçons dans les filières scientifiques et techniques. Ces **différences sexuées d'orientation** découlent des stéréotypes de genre et des aptitudes que l'on projette comme étant propres aux garçons ou aux filles (cette projection, intériorisée par les élèves, peut être un facteur de mésestime de soi et de mise en situation d'échec). Les types d'exercice et de sollicitation demandés aux élèves, notamment en primaire, peuvent renforcer l'intériorisation de ces stéréotypes sur les aptitudes supposées des unes et des autres. Par ailleurs, pour celles et ceux qui ne se conforment pas aux orientations « attendues » les conséquences sont doubles, pour les garçons comme pour les filles. Pour les garçons, double disqualification : identitaire (soupçon de ne pas être un « vrai garçon ») et sociale (se tourner vers des filières moins valorisées). Pour les filles, double contrainte : faire la preuve de leur compétence égale aux garçons, et conserver leur « féminité ».

14h15-15h

### Analyser les pratiques professionnelles scolaires au prisme du genre

**Nicole Mosconi, professeure émérite en Sciences de l'éducation à l'université Paris Ouest Nanterre** et pionnière des études de genre dans le champ de l'éducation, a exposé quelques **exemples concrets de pratiques de classe** perpétuant inégalités filles-garçons à l'école. Les séances d'observation qu'elle a mené dans les classes lui ont notamment permis de constater que dans les interactions avec les élèves, les enseignant-es sollicitent pour deux tiers de garçons et seulement pour un tiers de filles. Par ailleurs, les évaluations sont marquées par un « double standard », c'est-à-dire que les attentes et les jugements sont différenciés selon que l'enseignant-e considère une fille ou un garçon : un bon élève garçon un peu agité sera considéré comme « vivant » tandis qu'une élève fille est jugée « perturbatrice » (les attitudes expansives étant moins tolérées chez les filles), un élève garçon qui réussit est plus volontiers présenté comme ne travaillant pas assez et se reposant sur ses capacités, tandis que les bons résultats d'une fille sont le plus souvent attribués au sérieux et à l'assiduité de son travail, avec une connotation plus besogneuse que douée. Enfin l'étude de l'évolution des placements effectués par un enseignant au cours de l'année a montré que, si l'organisation spontanée du début d'année offrait une répartition mixte et équilibrée dans l'espace de la classe, l'organisation de fin d'année, mise en place par l'enseignant, plaçait tous les élèves garçons groupés dans les premiers rangs (car jugés plus agités et plus en difficulté) et toutes les élèves filles reléguées vers le fond (une de ces élèves a redoublé, ne maîtrisant pas bien la lecture à la fin de son année, victime en partie de cette rélévation car « oubliée » dans la gestion de classe).

15h-16h30

### Quels outils et actions pour l'égalité filles-garçons à l'école ?

**Cécile Béghin, de l'association Mnemosyne** pour le développement de l'histoire des femmes et du genre, a présenté les activités de l'association : site et revue en ligne, organisation de journées d'étude, prix attribué à un Master portant sur les questions de genre (publication). La dernière réalisation de l'association a été évoquée plus longuement : le manuel *La place des femmes dans l'Histoire*, une histoire mixte. Il balaie chronologiquement, de l'Antiquité à l'époque contemporaine, tous les thèmes de programme du primaire au lycée, en offrant une analyse genrée des événements, en proposant documents alternatifs et exercices.

**Amandine Berton-Schmitt, chargée de mission éducation du Centre Hubertine Auclert**, a détaillé les ressources mises à disposition par le Centre : l'Egalithèque, banque de données classées par thèmes, par types d'outils (fiches, séquence pédagogique...) et par public ciblé ; les brochures analysant la place des femmes dans les manuels scolaires (français, math, histoire-géo) et traçant des propositions pour élaborer des manuels faisant une véritable place aux femmes dans l'Histoire. Le Centre accompagne aussi la réalisation de projets au sein des établissements.

**Hélène Fenioux, coordinatrice du service prévention de l'association Du côté des femmes**, luttant contre les violences conjugales (accueil, accompagnement), a expliqué comment l'action de l'association s'inscrit aussi dans le cadre scolaire, par des interventions auprès des collégien-nes ou lycéen-nes. Ces temps de dialogue (en mixité ou non mixité) sont toujours préparés par des réunions rassemblant les équipes éducatives (vie scolaire, enseignant-es, personnel médico-social), afin que le projet soit porté par le plus grand nombre possible d'acteurs et actrices de l'établissement.

**Bénédicte Fiquet de l'association Adéquations**, a présenté le cadre d'action général de l'association : la promotion du développement durable, de l'économie sociale et solidaire, des droits humains. L'éducation non sexiste fait partie de ces droits, et pour travailler à son élaboration, l'association met à disposition des ressources en ligne (données, documentation), des outils (expo, livret sur la littérature jeunesse) et organise des formations à destination des enseignant-es.

16h45-17h30

### Pour l'égalité filles-garçons à l'école, une seule solution : la formation !

**Isabelle Colet, Maitresse d'enseignement et de recherche à la Faculté des sciences de l'éducation de l'université de Genève et à l'Institut universitaire de formation des enseignant-es**, a évoqué son travail avec ses étudiant-es dans un exposé dynamique et plein d'humour. En partant des réactions de ses étudiant-es, elle interroge d'abord les concepts de base pour lever les amalgames qui sont souvent faits. Par exemple l'idée que promouvoir l'égalité serait nier la différence : le contraire d'égalité c'est l'inégalité, tandis que ce qui s'oppose à la différence c'est l'identité (un exemple arithmétique pour appuyer la démonstration :  $6 + 2 = 5 + 3$ ...les deux parties sont égales mais les termes ne sont pas pour autant identiques). Parmi d'autres idées reçues, celle de la complémentarité des hommes et femmes, tirée d'une extrapolation à partir de considérations biologiques liées à la reproduction (complémentarité des spermatozoïdes et ovules). Cette pseudo complémentarité n'étant par ailleurs pas gage d'égalité (toujours exemple arithmétique :  $8 + 2 = 10$ ...8 et 2 sont complémentaires pour donner 10, et en même temps 8 est supérieur à 2). Une fois ces concepts clarifiés, l'analyse de situation pédagogique (enseignement de la préhistoire en primaire qui invisibilise complètement les femmes, réflexion sur le lien fait dans l'esprit de certain-es enseignant-es entre autorité et identité de genre) a permis de revenir sur les stéréotypes qui peuvent traverser nos enseignements, et de pointer par là la nécessité d'une véritable éducation à l'égalité.

# Colloque et journée d'action

## Education : Amplifions la lutte contre les LGBTphobies

Le 13 mai, le Collectif Education contre les LGBTphobies en milieu scolaire (CGT-Ferc, FCPE, Fidl, FSU, SGEN-CFDT, Sud Education, UNEF, UNL) a organisé en partenariat avec les associations Contact, Estim', Inter-LGBT, SIS Association et SOS Homophobie une journée de colloque, « Education : Amplifions la lutte contre les LGBTphobies », avec un double objectif de formation et de médiatisation. Devant le manque de considération accordée à ces problématiques, il est en effet urgent d'alerter les pouvoirs publics et de donner des outils aux personnels pour se saisir de ces questions.

La matinée a d'abord commencé par une **présentation de M. Teychenné, auteur du rapport présenté il y a deux ans portant sur les LGBTphobies à l'école** et proposant des pistes pour y remédier. M. Teychenné a synthétisé les idées fortes de son rapport : plus de 100 000 jeunes seraient concerné-es par les LGBTphobies à l'école, et les conséquences en sont lourdes : décrochage scolaire, pensées suicidaires. Malgré l'ampleur de la question, M. Teychenné n'a pu que souligner l'inertie de l'Education Nationale en la matière.

Après la **projection de Ceci n'est pas un film de cowboys** et une discussion avec son réalisateur B. Parent, **SOS Homophobie a dressé un rapide bilan chiffré** des manifestations de l'homophobie en milieu scolaire, à partir de son bilan annuel rendu public en mai.

Les interventions de fin de matinée ont présenté des **pistes pour éduquer concrètement contre l'homophobie et agir contre le harcèlement**. Une étude comparée a notamment montré les disparités de traitement de ces questions en Europe, d'un côté avec l'exposition le Zizi sexuel, particulièrement hétérocentrée et marquée par une vision très stéréotypées et réductrice des rapports garçons/filles et de la sexualité ; de l'autre avec des exemples de livres jeunesse suédois beaucoup plus inclusifs (représentation de toutes les minorités) et prenant en compte toutes les identités de genre et toutes les sexualités.



### 12h30 Rassemblement derrière l'Hôtel de ville

Après une lecture publique de la tribune du Collectif Education contre les LGBTphobies en milieu scolaire, militant-es de syndicats et d'associations (dont beaucoup de Sud et Solidaires, et de SOS Homophobie) ont scandé slogans pour les droits des LGBT : « **Lesbiennes, Gays, Bi-es et Trans...l'Egalité...c'est aussi à l'école !!** »

La première intervention de l'après-midi a fait le **lien entre stéréotypes de genre et LGBTphobies** et a mis l'accent sur **l'apport de la pensée queer** (remettant en cause la binarité des sexes et des identités de genre) pour dépasser les stéréotypes. L'intervenante a également insisté sur l'importance de créer des espaces bienveillants (safe space) dans lesquels chaque élève puisse sentir qu'il/elle peut afficher son identité de genre sans risquer discriminations et remarques vexatoires.

Une représentante de l'ILGA a ensuite fait un **panorama des actions menées en Europe**, et du rôle des instances de l'Union Européenne dans le soutien à ces initiatives.

Les **associations SIS Association, Estim', Contact et SOS Homophobie ont présenté leurs modes d'intervention** en lien avec le milieu scolaire : ressources sur leurs sites pour aborder ces thématiques, séances de sensibilisation auprès des élèves, formation des équipes éducatives.

Enfin un **temps de travail en atelier**, par petits groupes, a permis de réfléchir à des propositions concrètes pour engager les établissements scolaires, au quotidien, dans la lutte contre les LGBTphobies.

Cette journée donnera lieu l'an prochain à la publication par le collectif intersyndical et les associations participantes d'« actes » du colloque.

# **Égalité homme - femme au passage d'échelon Une victoire syndicale !**

## **Une inégalité qui perdure enfin reconnue**

Depuis plusieurs années, SUD éducation dénonce une inégalité persistante dans les progressions des salaires.

➔ En Commission Paritaire de changement d'échelon, si les femmes représentent 66 % des promotions aux 5ème échelon (il y a 62 % de femmes parmi les certifiés), elles ne composent que 55 % des promus au 11ème.

➔ En CAPA de promotion à la hors-classe, les dates de naissances permettent de montrer que les femmes de plus de 60 ans encore en poste n'accèdent pas à la hors-classe. C'est qu'elles ne sont pas encore au 11ème échelon. Malgré leur âge, elles ont subies un gel de leur progression pendant une ou plusieurs années.

➔ En CAPA de contestation des notations administratives, plusieurs collègues réclament un rattrapage de leur note. L'année de leur congé maternité, leur notation a été gelée, sans rattrapage proposé par le chef d'établissement. Seules celles qui contestent la notation bénéficient du rattrapage. Encore fallait-il le savoir.

➔ En CAPA d'attribution des postes adaptés et en groupe de travail sur les allègements et aménagements, SUD éducation souligne que les collègues qui furent placé-e-s en congé longue maladie ou longue durée en raison de leur pathologie voient leur progression lourdement impactée : 90 % n'atteignent pas la note moyenne de leur échelon.

Ainsi toutes et tous les collègues en congé, c'est-à-dire toujours en position d'activité, se voient refuser une progression usuelle qu'ils et elles paient sur leur salaire jusqu'au bout de leur carrière, même en cotisant sur l'intégralité des annuités. Le rectorat de Créteil vient enfin de reconnaître ces inégalités de traitements.

## **Vers une égalité salariale réelle**

Grâce à l'action de SUD éducation rejoint par de nombreuses organisation syndicales, la notation intégrera cette année une nouveauté susceptible de concerner 63 % des personnels enseignants du second degré :

« Un rattrapage de la note doit être effectué lors de la reprise de l'agent qui n'a pas été évalué l'année précédente (ou les années précédentes) pour les motifs suivants : congé de longue maladie, congé de longue durée, congé parental et congé de maladie ordinaire. »

Circulaire n° 2015-045

## **Pour une progression égale de toutes et tous**

Voilà donc une victoire syndicale d'envergure. C'est une première mesure vers l'égalité salariale. Toutefois le système institutionnel reste toujours inégalitaire, avec un progression au grand choix, au choix ou à l'ancienneté qui s'appuie sur l'avis des supérieurs hiérarchiques, souvent insensibles aux situations individuelles.

Seule une progression égale de toutes et tous, au meilleur rythme comme le réclame SUD éducation, permettra vraiment d'assurer à terme une égalité salariale.

## **SUD education revendique :**

- la même avancée pour les collègues du premier degré
- un corps unique de personnel de l'éducation vers l'égalité salariale
- une augmentation des salaires inversement proportionnelle au salaire minimum de 400 euros et l'intégration des primes dans le salaire.
- un avancement au meilleur rythme pour toutes et tous avec la prise en compte des congés maternité dans l'augmentation salariale et l'arrêt du gel de la note administrative en cas de congé maternité ou parental
- la suppression de la décôte pour la retraite, bénéfice de la surcôte pour tou-te-s

# Lutter contre le harcèlement moral/sexuel

Le harcèlement, moral ou sexuel, constitue une des multiples formes de souffrance au travail. Les femmes y sont particulièrement exposées, en particulier s'agissant de harcèlement sexuel. Face à ce type d'agissements il est essentiel de ne pas rester isolé-e !

## Ce que dit la loi

### Harcèlement moral

L'article 178 de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale a rendu applicable aux agents publics une partie des dispositions adoptées par le législateur pour protéger les salariés contre le harcèlement :

**"Art. 6 quinquies. - Aucun fonctionnaire ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.»**

### Harcèlement sexuel

La loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel modifie le Code pénal et définit notamment (art.222-33) le harcèlement sexuel comme « le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ».

Ces propos peuvent être écrits ou oraux. On entend par comportements : les gestes, les envois de courriers ou d'objets, les attitudes. Ils n'ont pas à avoir un caractère explicitement et directement sexuel mais doivent avoir une connotation sexuelle et être répétés (au moins deux fois). Les comportements homophobes ou concernant des personnes transsexuelles et transgenres entrent également dans le champ de la définition de cette loi.

Par ailleurs, « est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers ».

La notion de pression grave recouvre plusieurs situations dans lesquelles une personne tente d'imposer un acte de nature sexuelle à la victime en contrepartie :

- soit d'un avantage : emploi, augmentation, promotion...
- soit de l'assurance qu'elle évitera une situation dommageable : sanctions disciplinaires, mutations, licenciement.

## Victime ou témoins de harcèlement, que faire ?

→ Contacter les représentant-e-s des syndicats, votre section Sud s'il y en a une : écoute et soutien, accompagnement auprès de la direction, aide pour la procédure pénale ou prud'homale...vos représentant-e-s sont là pour ça ! Le syndicat peut être intervenant volontaire dans une procédure prud'homale ou se porter partie civile avec la victime au pénal. Les associations reconnues comme luttant contre le harcèlement sexuel et les syndicats peuvent défendre et exercer les droits de la victime à sa place (avec un accord écrit préalable).

→ **Briser l'isolement et témoigner.** Il est souvent très difficile pour les victimes de harcèlement moral et sexuel de briser leur isolement, saisir la justice et mener jusqu'au bout des procédures. Pour cela, il faut rassembler tous les éléments qui prouvent le harcèlement sexuel comme :

- le récit des faits, le plus précis possible dans l'ordre chronologique, en notant les paroles du harceleur ou de la harceuse entre guillemets ;
- les témoignages directs ou indirects (mails, textos, enregistrements...) concernant les faits de harcèlement ;
- tout ce qui prouve que le harcèlement a eu un impact sur le travail de la victime : baisse de note, refus de promotion, certificat médical, rendez-vous avec un-e représentant-e du personnel...
- les témoignages d'anciennes victimes.



# Lutter contre le sexisme au collège

## Un projet interdisciplinaire

Chaque année, au sein de notre collège, nous organisons deux semaines interdisciplinaires, l'une en décembre l'autre en juin. C'est l'occasion pour l'équipe pédagogique de travailler en co-animation et de ne plus cloisonner les élèves par niveau. Mais cela nous permet surtout d'aborder des questions que l'on ne peut que trop rarement traiter lors de nos créneaux habituels et dans nos disciplines, et de sensibiliser nos élèves à des problématiques sociétales et politiques.

Nous avons donc travaillé à quatre collègues (SVT, documentaliste, histoire et français) sur un projet visant à mettre en lumière l'omniprésence du sexisme quotidien, à retracer l'histoire des inégalités hommes-femmes, les luttes féministes et leurs victoires et celles, nombreuses, qui restent à mener (nous l'avons intitulé : « Questions pour des footballeurs et des princesses »). Après la projection d'extraits de films (Kick it like Beckham et Billy Elliott) nous ayant servi de déclencheurs de paroles et de mise en place de la problématique, nous avons choisi de travailler sous forme de quatre ateliers dans lesquels les élèves devaient faire des recherches sur des dossiers que nous avons préparés. Le premier intitulé « place des hommes et des femmes dans la société : un choix » s'organise autour de cinq problèmes : situation actuelle (textes et graphiques évoquant plafond de verre, répartitions inégales des corvées domestiques...), activités et orientations sexuées (textes, publicités, témoignages), injonctions physiques et société de consommation, droits et luttes, et enfin compétences construites. Le second est un recueil de « cas de sexisme » amenant les élèves à analyser et à développer un regard critique sur des situations de notre quotidien. Le troisième apporte des éléments d'information sur le sexe biologique, son développement et vise essentiellement à déconstruire les préjugés sur les différences hommes-femmes (nous avons utilisé le livre de C. Vidal et de D. Benoit-Browaey, Cerveau, sexe et pouvoir). Et enfin, une dernière partie faisant le point sur la situation des femmes ailleurs dans le monde.

Les recherches documentaires une fois effectuées, les élèves avaient pour mission de rédiger des questions afin d'élaborer un jeu type Trivial Pursuit qui serait présenté aux autres élèves et à leurs familles lors de la restitution des différents projets. Lorsque nous avons joué avec les autres élèves et principalement leurs mamans, les réactions étaient plus que positives. Nombreuses sont celles qui ont salué notre initiative et nous ont expliqué que c'était des sujets qu'elles souhaitaient aborder avec leurs enfants mais qu'elles ne savaient trop comment s'y prendre.

Les élèves se sont montrés particulièrement motivés notamment lors de la réutilisation des connaissances acquises et, malgré quelques remarques empreintes de clichés dont nous avons pu débattre, ils et elles ont été sensibles aux problèmes que nous avons soulevés et nous avons pu constater que ces questions leur étaient déjà familières. La parole, notamment chez les filles, a pu se libérer et nous nous sommes rendus compte que le sexisme trop souvent ignoré ne l'était pas nécessairement, bien au contraire.

Charlotte Plantec, Collège Diderot, Aubervilliers

Retrouvez les numéros précédents du journal sur le site de Sud Education Créteil ici : <http://sudeduccreteil.org/-Journaux-thematiques-.html>

Et les fiches féministes fédérales ici : <http://sudeduccreteil.org/-Outils-militants-.html>